



Le Monde ouvrier

FTQ

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)

N° 62 / MARS-AVRIL-MAI 2005

COLLOQUE DE LA FTQ SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les TIC: à quel prix?



Pour entrer, Thomas compose son numéro d'identification sur un clavier. Il file au vestiaire, enfle ses vêtements de travail et salue au passage ses collègues à qui il n'aura plus le temps de parler. Il met son casque d'écoute et ajuste son micro. Il est prêt à communiquer avec un ordinateur qui lui donnera des instructions vocales pour exécuter son travail.

Science-fiction? Non. C'est un travailleur dans un entrepôt en 2005...

Décortiquer les TIC...

... dans nos milieux de travail

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) changent les milieux de travail en profondeur. Voilà pourquoi la FTQ tient un important colloque sur le sujet à Montréal les 25, 26 et 27 mai.

Certes, tous ne se reconnaissent pas dans la situation de Thomas. Toutefois, personne n'est à l'abri des changements technologiques et de leurs conséquences... positives et négatives.

Avec les TIC, des travailleurs ou des travailleuses peuvent obtenir davantage d'autonomie et de res-

ponsabilités, qui rendent leur travail plus intéressant. D'autres disposent d'outils de travail performants dont ils ne se passeraient plus.

Trop souvent cependant, les TIC morcellent le travail en une série d'opérations élémentaires, mesurées et chronométrées : c'est la chasse aux temps morts et aux mouvements inutiles. Les technologies fournissent des outils de surveillance qui permettent à l'employeur de connaître les moindres faits et gestes. Cette surveillance accrue pourrait le climat de travail et empiète sur notre vie privée au travail.

Quelle est la marge entre l'épanouissement au travail et le contrôle patronal abusif? C'est là notamment que se développe l'action syndicale pour répondre aux TIC.

... dans nos pratiques syndicales

Les TIC transforment aussi nos pratiques syndicales. Le courriel permet de communiquer rapidement avec

nos membres. Le téléphone cellulaire augmente sensiblement la disponibilité des militantes et des militants syndicaux. Les logiciels de mise en page facilitent la production des journaux, dépliants, tracts. Internet accroît leur vitesse de diffusion. Plusieurs syndicats donnent ainsi accès à une foule d'informations.

SUITE EN PAGE 3

Quand

Les 25 (ouverture à 19 h 30), 26 et 27 mai 2005

Où

Le Centre Sheraton Salon A, B, C (25 mai) Salle de bal (26 et 27 mai)

1201, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal

(514) 878-2000 ou 1-800-325-3535

www.sheraton.com/lecentre

SOMMAIRE

3

Coup d'œil dans la santé

4

CONGÉS PARENTAUX

Un aperçu de l'entente



PHOTO AFP

6

VÊTEMENTS ET TEXTILES

Des moyens de pression pour sauver les emplois



SERGE JONGUE

LINA ARISTEO, VICE-PRÉSIDENTE FTQ

7

Le Front commun FTQ-CSN et les négos du secteur public

8

HARRY SHAVER

Syndicaliste et aventurier



9

À la source

Un geste de solidarité sociale

Le jeudi 3 mars, René Roy, secrétaire général de la FTQ, Michel Arsenault, directeur québécois des Métallos et vice-président de la FTQ ainsi que Joseph Gargiso, vice-président administratif du SCEP, ont visité la Maison Adriana, un organisme d'aide du quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Ils ont alors remis à la directrice générale, Sylvie Bergeron, la clé

d'un camion qui permettra d'épargner des sommes considérables en frais de location. Le camion sert à la cueillette de nombreux articles ménagers et de denrées alimentaires offertes par Moisson Montréal deux fois par semaine.

Madame Bergeron, accompagnée de deux bénévoles membres du conseil d'administration, Joël Gagné et Philippe Saint-Germain, a décrit avec conviction la mission de l'organisme qui se consacre aux familles démunies du quartier: garderie, vente à un coût symbolique de vivres, meubles, vêtements, soutien aux familles monoparentales, etc. L'équipe de

la Maison Adriana mérite toute notre admiration pour la débrouillardise dont elle fait preuve et la générosité de ses bénévoles. L'organisme favorise la responsabilisation et la prise en main des personnes.

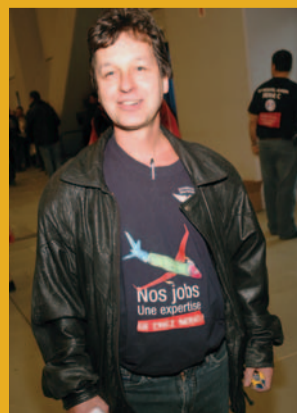
La FTQ et ses syndicats sont régulièrement sollicités par des organismes communautaires. Ce n'est pas la première occasion qu'ils ont de s'impliquer en ce sens.

Sur le qui-vive...

Les 6 300 machinistes de Bombardier Aéronautique à Dorval, Saint-Laurent et Mirabel sont sur le qui-vive.

Après avoir massivement appuyé un projet de convention collective qui donne un coup de pouce à leur employeur, ces membres de la section locale 712 de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA-FTQ) attendent toujours que Bombardier confirme que les avions de la nouvelle Série C seront fabriqués au Québec.

Lors de l'assemblée générale qui a réuni plus de 4 000 syndiqués au Palais des congrès de Montréal, le 6 mars, Gilles Veillette portait fièrement son chandail « Nos jobs - Une expertise de chez nous ».



SERGE JONGUE

Dans l'ordre habituel: Philippe Saint-Germain; Joseph Gargiso, vice-président administratif SCEP; Joël Gagné; René Roy, secrétaire général FTQ; Sylvie Bergeron; Michel Arsenault, directeur Syndicat des Métallos et vice-président FTQ.

SERVICE DES COMMUNICATIONS FTQ

SHERBROOKE

Nouveau contrat de travail pour les agents de sécurité

LA TRENTAINE D'AGENTS DE SÉCURITÉ À L'EMPLOI DE LA VILLE DE SHERBROOKE ONT ACCEPTÉ À 86 % LES TERMES D'UN NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL INTERVENU ENTRE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Point majeur de l'entente, la Ville de Sherbrooke offrira désormais les services de sécurité à tous ses clients, organismes privés, sans but lucratif ou autres, qui louent ou utilisent les bâtiments relevant de la municipalité. Ces services de sécurité seront assurés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments.

Le nouveau contrat de travail prévoit des augmentations salariales de 11,5 % sur cinq ans, soit 2 % en 2002, 2 % en 2003, 2,5 % en 2004, 2,5 % pour 2005 et 2,5 % pour 2006. Il permet d'améliorer plusieurs conditions de travail. Entre autres, l'allocation pour vête-

ments est bonifiée, les congés de commisération sont plus généreux, un congé sans solde pour études (de deux à dix mois) est maintenant possible et une nouvelle procédure de griefs a été introduite. La nouvelle convention collective sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2006. Les 30 agents de sécurité à l'emploi de la Ville de Sherbrooke sont regroupés au sein de la section locale 3731 du SFCFP; 60 % sont des hommes et 40 % des femmes.

Les cols bleus aussi

De leur côté, les 400 cols bleus de Sherbrooke, membres de la section locale 2729 du SFCFP, ont enfin un nou-

veau contrat de travail après avoir attendu plus de deux ans. Il aura fallu 30 séances de négociation, dont trois en présence d'un conciliateur, pour y arriver.

Au cœur du litige, on retrouvait notamment la question salariale et la demande de l'employeur de créer quatre échelons, les assurances collectives, les horaires de travail atypiques, la révision du plan de classification et les libérations syndicales.

Cette ronde de négociation devait aussi permettre l'harmonisation des huit anciennes conventions collectives et des conditions de travail des anciennes villes fusionnées à Sherbrooke.

Lors de l'assemblée générale des agents de sécurité, de gauche à droite : Alain Marquis, vice-président, François Lemire, président du SFCFP-3731, Lizette Dubé, conseillère syndicale, Chantal Morin, secrétaire-archiviste.



L'AVENIR DE CKAC ENTRE LES MAINS DE CORUS

Disparition de la salle de nouvelles

Les artisans de CKAC étaient tristes et déçus de la décision rendue le 21 avril par le cabinet fédéral qui a rejeté la requête du SFCFP-2829 pour renvoyer tout le dossier au CRTC. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes avait approuvé la vente des stations du réseau Radiomédia à Corus Entertainment en 2004. L'avenir de CKAC est doré-

navant entre les mains de Corus qui prévoit fermer la salle de nouvelles de la rue Peel à Montréal.

Secoués par la décision, les journalistes de la première radio francophone privée au monde estiment avoir tout tenté pour sauver leur salle de nouvelles et assurer la diversité des sources d'information francophone au Québec. En l'espace de 15 ans, les auditeurs montréalais ont

vu disparaître les salles de nouvelles de CKVL, de CJMS et maintenant celle de CKAC après 83 ans d'existence.

L'onde de choc créée par ce dernier projet de fermeture et la vaste mobilisation qui a suivi témoignent de la préoccupation marquée de la population face à la concentration accrue des médias et au tarissement accéléré des sources d'information.

WAL-MART

La FTQ adopte un programme de parrainage pour les salariés de Jonquière

La FTQ a demandé à ses quelque 5 000 syndicats affiliés de participer massivement à un programme de parrainage pour venir en aide à tous les salariés du magasin Wal-Mart de Jonquière qui perdent leur emploi le 6 mai.

Ce programme de parrainage aura deux volets : une aide financière et des offres d'emploi. Une résolution à cet effet a été adoptée le 10 mars, dans un climat de très grande solidarité, par le Conseil général de la FTQ, l'instance suprême de la centrale entre les congrès. «*Le syndicat des TUAC au Canada et en Amérique du Nord sera également mis à contribution*», a déclaré Louis Bolduc, adjoint au directeur canadien des TUAC et vice-président de la FTQ.

L'annonce de la fermeture par Wal-Mart de son premier magasin syndiqué en Amérique du Nord est loin d'avoir mis fin à la campagne intensive de syndicalisation en cours dans la plus grande entreprise privée au monde.

Au magasin de Saint-Hyacinthe, où les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce ont également été accrédités, les négociations ont débuté le 16 mars en vue de la signature d'une première convention collective. Le syndicat a aussi été accrédité pour représenter le personnel de l'atelier automobile de ce magasin.

Respect de nos lois du travail

Le président de la FTQ, Henri Massé, continue de marteler que Wal-Mart doit respecter les lois du travail du Québec. De son côté, le Congrès du travail du Canada (CTC) organisait une journée pancanadienne de solidarité, le 6 mai, avec distribution de tracts aux clients de Wal-Mart devant plusieurs magasins.

Les efforts se poursuivent pour syndiquer de nouveaux magasins. Une requête en accréditation a été déposée pour le magasin de Hull le 21 mars. Au magasin de Sainte-Foy (Québec), où la signature des cartes d'adhésion se poursuit, la Commission des relations du travail (CRT) a trouvé la compagnie coupable d'avoir cherché à entraver la formation d'un syndicat par l'intimidation et le harcèlement. Une décision semblable avait déjà été rendue dans le cas du magasin de Brossard où un vote a eu lieu le 1^{er} avril. L'intimidation et la peur ayant fait leur oeuvre, le syndicat devra reprendre sa campagne.

Adieu Marie-Josée

Entretemps, nous avons été consternés par le décès subit de Marie-Josée Lemieux, présidente des TUAC-503, à l'âge de 40 ans, le 20 mars. On sait qu'elle s'était notamment illustrée dans la bataille syndicale au Wal-Mart de Jonquière. De nombreux hommages lui ont été rendus, dont une motion de l'Assemblée nationale. La FTQ présente ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches ainsi qu'à l'ensemble des militants et militantes qui l'ont côtoyée de près.



Le Monde ouvrier

DEPUIS 1916

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président : Henri Massé
Secrétaire général : René Roy
565, boulevard Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal, Québec H2M 2W3
Téléphone : (514) 383-8000
Télécopie : (514) 383-8001
Courriel : ftq@ftq.qc.ca
Portail FTQ : www.ftq.qc.ca
Rédactrice en chef : Carole Clément
Collaboration : Louis Cauchy, Lise Côté, Robert Demers, Johanne Deschamps,

Louis Fournier, Serge Girard, Sylvie Lépine et Gilles Paquette, FTQ.

Graphisme : Anne Brissette

Photos : Serge Jongué
Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Litho Acme
Tirage 60 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0700-8783



COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom _____

Prénom _____

Syndicat ou organisme _____ Section locale _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Employeur _____

Téléphone Travail () poste Résidence ()

Courriel _____ Nombre d'exemplaires _____

Les membres du SQEES-298 de la santé expriment leur ras-le-bol

DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ, SYNDIQUÉS AU SQEES-298 (FTQ), ONT OCCUPÉ LE BUREAU DE MONTRÉAL DU MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, PHILIPPE COUILLARD, LE 22 FÉVRIER, POUR LUI FAIRE CONNAÎTRE LEUR RAS-LE-BOL EN CE QUI CONCERNE LA RÉFORME DE LA SANTÉ ET LEURS PROPRES CONDITIONS DE TRAVAIL. IL S'AGIT D'UNE ACTION PARMIS D'AUTRES DÉJÀ POSÉES OU À VENIR.



Le 22 février, des membres du SQEES-298 ont occupé le bureau de Montréal du ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard.

Ces travailleuses et ces travailleurs en ont plein le dos de voir ce qui se passe dans le réseau de la santé. Ils se demandent où sont passés les beaux discours de Jean Charest qui avait promis de «donner des soins et des services sociaux en tout temps, partout au Québec».

«Au lieu de se préoccuper de la santé de la population et du bien-être de ceux et celles qui tiennent le système à bout de bras, le gouvernement tergiverse sur l'emplacement d'un nouvel hôpital à Montréal et dépense l'argent des contribuables en consultations stériles», a déclaré Danielle Legault, vice-présidente aux communications et aux questions régionales au SQEES-298, lors de la manifestation. Le gouvernement tente de nous convaincre du bien-fondé de son projet de loi 83 (voir texte ci-contre) qui n'offre aucune garantie d'un meilleur accès aux services, qui dépossède les citoyennes et citoyens de leur participation aux orientations du réseau, qui menace la confidentialité des dossiers médicaux et vient consacrer le chambardement des structures.»

Le mythe des «employés gras dur»

De son côté, le président du syndicat et vice-président de la FTQ, Raymond Forget, a souligné l'inquiétude des membres: «Ils sont inquiets des conséquences de la décentralisation de la négociation et des orientations en ce qui concerne les PPP, les fameux partenariats public-privé. Ils n'en reviennent pas des offres

salariales ridicules présentées par le gouvernement et de son culot à vouloir inclure dans ses offres le règlement du dossier de l'équité salariale !

«Nos membres ont raison d'être choqués et de se sentir méprisés», a poursuivi le dirigeant syndical. Ce gouvernement ne reconnaît en rien leur contribution dans les services quotidiens donnés à la population du Québec et laisse pratiquement sous-entendre que les travailleuses et les travailleurs du réseau de la santé coûtent trop cher. Pourtant, le secteur public accuse un retard salarial de plus de 13 % par rapport au secteur privé.»

Pas de volonté politique

Les porte-parole syndicaux font appel au ministre Couillard pour qu'il reconnaisse clairement et concrètement la contribution des personnes salariées et pour qu'il se consacre au règlement des vrais problèmes, notamment les délais d'attente dans les urgences, le manque de lits pour les personnes âgées incapables de rester chez elles, le manque de ressources pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, la pénurie de main-d'œuvre, la disponibilité des médecins de famille et l'insuffisance de services sociaux.

Le Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ), représente plus de 25 000 membres dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Deux mille membres de plus pour le SCFP au CHUQ!

Un gain net de 2000 membres vient d'être réalisé, d'un seul coup, par le SCFP-1108 au Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ), à la faveur des scrutins d'allégeance syndicale imposés par le gouvernement Charest.

Appelés à choisir entre deux organisations syndicales à l'occasion d'un vote secret, les employés du CHUQ ont majoritairement choisi le Syndicat canadien

de la fonction publique et la FTQ aux dépens de la CSN dans deux catégories d'employés sur quatre.

Cette double victoire du SCFP renforce sa position dans le secteur de la santé et des services sociaux dans la région de la Capitale nationale. Déjà, très largement majoritaire à l'hôpital Laval, il le sera aussi dans les trois établissements du CHUQ, soit l'Hôtel-Dieu-de-Québec, le

CHUL et Saint-François-d'Assise. Le CHUQ compte plus de 7000 employés.

La loi 30

Dans la foulée des fusions d'établissements de la santé et des services sociaux, la loi 30 a forcé la tenue de votes d'allégeance syndicale. Ces votes de syndicalisation ont commencé à l'automne 2004 et vont s'échelonner jusqu'à l'automne 2005.

Source : SCFP En Bref, 21 mars 2005

PROJET DE LOI 83

UNE NOUVELLE RÉFORME QUI NE RÈGLE PAS LES VRAIS PROBLÈMES DANS LA SANTÉ

Après l'avoir examiné de près, la FTQ ne voit dans le projet de loi 83 qu'une nouvelle réforme structurelle qui ne règlera pas les problèmes criants du réseau de la santé et des services sociaux. Du coup, nous déplorons le peu de temps accordé à l'étude du projet de loi déposé peu avant les Fêtes.

«La FTQ s'était fortement opposée au projet de loi 25 créant les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux remplaçant les régies régionales. Pour les mêmes raisons, nous croyons que le projet de loi 83 qui en découle nous place encore devant une réforme des structures qui n'offre pas plus de services, ne raccourcit pas les délais d'attente, n'offre pas plus de ressources pour le maintien à domicile», a déclaré le secrétaire général de la FTQ, René Roy, en commission parlementaire le 17 février dernier.

La FTQ s'inquiète du fait que le projet de loi propose une certaine circulation de renseignements contenus au dossier d'un usager sans son autorisation. «Nous comprenons mal que le ministre puisse se passer du consentement de l'usager pour avoir accès à son dossier, même si c'est pour identifier les besoins et la consommation de services d'un établissement», a ajouté René Roy. Nous croyons qu'il faut limiter le plus possible le pouvoir discrétionnaire des directions d'établissement ou des intervenants quand il s'agit de transmettre des éléments du dossier d'un usager sans son consentement.»

De plus, la centrale s'interroge sur l'établissement de standards différents selon qu'il s'agisse d'un établissement public ou privé. On parle notamment du mode de nomination du comité de vigilance qui serait à la discrétion du détenteur de permis dans le privé. La FTQ juge également inacceptable l'ouverture béante à la sous-traitance dans les services de maintien à domicile.



Le secrétaire général de la FTQ, René Roy, Alain Tessier, coordonnateur du secteur des affaires sociales du SCFP et Astrid Gagnon, conseillère syndicale du SQEES-298, lors de la présentation du mémoire de la FTQ en commission parlementaire sur le projet de loi 83, le 17 février 2005 à Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

Cependant, certaines pratiques soulèvent des questions. Comment préserver la qualité des rapports humains à la base de la solidarité? L'usage de l'intranet de l'entreprise donne prise à une surveillance patronale accrue: peut-on s'en protéger et comment? Comment demeurer en contact avec les membres qui ne sont pas informatisés?

... dans notre quotidien

Peut-on imaginer notre vie privée sans ordinateur, sans téléphone cellulaire, sans guichet bancaire ou sans Internet? Grâce aux TIC, nous pouvons accéder aux formulaires gouvernementaux, suivre des cours à distance, télécharger de la musique, effectuer des transactions financières où que nous soyons, suivre un événement sportif qui se déroule ailleurs dans le monde!

Mais, les TIC, ce sont aussi les caméras de surveillance, les achats qui nécessitent l'entrée de renseignements personnels transitant sur les inforoutes, les paies qui ne sont pas déposées à cause d'une panne informatique, etc.

Rendez-vous à ne pas manquer

Le colloque sera l'occasion de poser un regard critique sur les TIC. Les technologies créent d'immenses possibilités mais comportent aussi des risques. Les TIC sont-elles toujours synonymes de progrès? Sont-elles à la portée de tout le monde? Comment protéger notre vie privée? On vous proposera une série d'actions pour mieux appréhender les changements et pour protéger nos membres contre les effets négatifs des technologies.

La Marche mondiale des femmes se poursuit en 2005

DANS SON GRAND PÉRIPLÉ AUTOUR DE LA PLANÈTE, LA CHARTE MONDIALE DES FEMMES POUR L'HUMANITÉ ARRIVE PAR BATEAU À QUÉBEC LE 7 MAI.

Au moment d'écrire ces lignes, on parlait d'une chaîne humaine féministe pour l'accueillir et l'amener, la faisant circuler de main à main de femme, du lieu

de rassemblement dans le Vieux Port, Place de Paris, jusqu'aux portes de l'Assemblée nationale pour interpeller le gouvernement Charest sur les cinq revendications.

Après la marche *Du pain et des roses* en 1995, et la Marche mondiale des femmes en 2000, voilà que 2005 accueille une foule d'activités de relais de cette Charte dans le monde entier.

Les femmes d'ici et

d'ailleurs y travaillent depuis plusieurs mois. Le 8 mars en constituait la première étape importante. Au Québec, la Marche de 2005 relève de la Coordination québécoise de la Marche mondiale des femmes (CQMMF), à laquelle participent les organisations syndicales dont la FTQ.

Ces actions se tiennent en trois étapes principales. Alors que le 8 mars s'amor-

çait le grand relais mondial pour la Charte au Brésil, la CQMMF a tenu simultanément à Montréal un rassemblement lançant officiellement la Charte ainsi que des actions symboliques. Une délégation s'est ensuite rendue devant l'Assemblée nationale au moment où le gouvernement Charest ouvrait la session parlementaire.

La deuxième étape est marquée par l'arrivée de la

Charte à Québec.

Le 17 octobre, *Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté*, la Charte arrivera à destination au Burkina Faso. Ici au Québec, comme partout dans le monde, les femmes tiendront des vigiles à midi.

Notez-le déjà à votre agenda pour l'automne et surveillez les informations sur le portail FTQ au www.ftq.qc.ca dans la section Femmes.



PHOTOS SERGE JONGUÉ

CONGÉS PARENTAUX EN JANVIER 2006

Enfin du concret pour les familles du Québec

APRÈS PRESQUE DIX ANNÉES DE REVENDICATIONS, DE TRAVAIL CONTINU ET DE DÉMARCHES MULTIPLES DE LA FTQ AUPRÈS DES GOUVERNEMENTS CONCERNÉS, UNE ENTENTE EST ENFIN INTERVENUE ENTRE OTTAWA ET QUÉBEC, LE 1^{er} MARS DERNIER, SUR LES CONGÉS PARENTAUX.

Les coûts du régime québécois sont évalués à plus d'un milliard de dollars par année. Le fédéral a consenti un espace fiscal annuel de 750 millions \$ au gouvernement du Québec, majoré de 5 millions \$ pour couvrir une partie des frais de gestion.

La FTQ a accueilli favorablement l'entente mais s'inquiète du manque d'au moins 250 millions \$ pour la mise en place intégrale du régime québécois. Et le ministre des Finances, Michel Audet, refuse de les y injecter, renvoyant la question du financement au Conseil de gestion de l'assurance parentale où siège la FTQ, représentée par la vice-présidente Johanne Vaillancourt.



PHOTO MFC

L'entrée en vigueur du régime québécois est fixée au 1^{er} janvier 2006. Il se démarque sensiblement de ce qu'on retrouve dans l'assurance-emploi¹: couverture élargie aux autonomes et plus grande accessibilité pour les «temps partiels»², inclusion d'un congé de

paternité³, possibilité de choisir entre deux options quant à la durée des congés et au niveau de remplacement du revenu⁴, augmentation du plafond salarial assurable⁵, abolition du délai de carence de deux semaines.

La FTQ veut faire clarifier diverses questions liées à l'arrimage entre le régime québécois et l'assurance-emploi; entre autres, le maintien des emplois des salariés fédéraux, à l'instar de ce qui s'est fait dans le cadre de l'entente Canada-Québec sur l'emploi et la formation.

1. Prestations lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Dans le cas d'une adoption, les parents ont droit à un congé parental de 37 semaines, soit deux semaines de plus que l'assurance-emploi
2. Revenu annuel de 2 000 \$ au lieu de 600 heures de travail actuellement nécessaires pour toucher de l'assurance-emploi
3. Qui pourra durer jusqu'à 5 semaines à 70% du salaire
4. Le choix entre un congé de 40 semaines à 75% du salaire ou de 50 semaines à 70%
5. De 39 000 \$ à 57 500 \$ (revenu maximum assurable identique à celui de la CSST et de la SAAQ)

QU'APPORTERA LE NOUVEAU RÉGIME QUÉBÉCOIS DE CONGÉS PARENTAUX ?

	Régime actuel (géré par Ottawa)	Régime québécois (entrera en vigueur le 1 ^{er} janv. 2006)
Durée du congé	50 semaines	40 ou 50 semaines, au choix
Travailleurs autonomes	Non admissibles	Admissibles
Prestation de paternité	Aucune	5 semaines
Revenu max. assurable	39 000 \$	57 500 \$
Revenu min. pour être admissible	4 470 \$	2 000 \$
Nombre min. d'heures travaillées requis pour être admissible	600 heures	Aucun
Délai de carence	2 semaines	Aucun

La Charte des femmes

La Charte mondiale des femmes pour l'humanité propose une vision alternative du monde, basée sur cinq valeurs fondamentales : l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix. Elle lance également un appel à l'action et à la mobilisation pour les femmes.

La Charte est le fruit d'un long processus de consultations et d'échanges entre les femmes de la planète. Son contenu et ses propositions sont assez larges pour être facilement adaptables au contexte des divers pays et aux préoccupations de toutes les femmes. Ses objectifs demeurent l'élimination de la pauvreté, des violences et des discriminations envers toutes les femmes. La Charte fera le tour du monde en 2005 et sera accueillie dans plus de 50 pays, y compris le Canada et le Québec.

Les détails de ces actions et le texte intégral de la Charte sont disponibles au www.ftq.qc.ca, section Femmes, rubrique Marche mondiale des femmes.

Les cinq revendications québécoises

Pour rendre le projet de la Marche mondiale des femmes plus concret au Québec et compte tenu de notre contexte politique, cinq revendications québécoises – ayant aussi fait l'objet de consultations – ont été «jumelées» aux cinq valeurs proposées dans la Charte.

Valeurs de

Valeurs de la Charte	Enjeux au Québec
Égalité	Maintien des structures en condition féminine (Conseil du statut de la femme, Secrétariat à la condition féminine et nomination d'une ministre en titre à la condition féminine)
Solidarité	Lutte à la pauvreté en couvrant les besoins essentiels
Justice	Interdiction de disparités de traitement fondées sur le statut d'emploi dans les lois du travail
Liberté	Campagne de sensibilisation sur la violence faite aux femmes
Paix	Arrêt des déportations de toute femme trafiquée ou victime d'abus dans le cadre d'un travail d'aide domestique

Des détails au www.ftq.qc.ca, section Femmes, rubrique Marche mondiale des femmes.

Elle prend sa retraite après 40 ans à la FTQ

EN DÉBUT D'ANNÉE, LA FTQ A SOULIGNÉ LES QUARANTE ANNÉES DE SERVICE DE CLAIRE MARTIN ET CAROLE RACICOT, UN ÉVÉNEMENT POUR LE MOINS UNIQUE... DU MÊME COUP, L'UNE D'ELLE A PRIS SA RETRAITE. SECRÉTAIRE DU PRÉSIDENT JUSQUE-LÀ, CAROLE RACICOT A ACCEPTÉ DE NOUS RACONTER CERTAINS DE SES SOUVENIRS.



Notre jeune doyenne Carole à l'automne 2004

Cliche sur le saccage de la Baie James, en 1974. «J'étais l'espionne de service!, lance-t-elle en éclatant d'un rire bien senti. C'était une idée d'André Leclerc.»

À la direction

Carole Racicot est l'une des rares de l'équipe de la FTQ à pouvoir dire qu'elle a connu tous les présidents: Roger Provost, Louis Laberge, Fernand Daoust, Clément Godbout et Henri Massé; tous les secrétaires généraux: Gérard Rancourt, Claude Méryneau, Fernand Daoust, Clément Godbout, Henri Massé et René Roy; tous les adjoints au Bureau de la FTQ ou conseillers politiques: Mona-Josée Gagnon, Michel Grant, Jean-Guy Frenette et Émile Vallée. Elle a travaillé de près avec plusieurs d'entre eux.

«Et j'ai connu tous ceux et celles qui se sont succédé au Bureau de la FTQ durant quarante ans, les membres du Conseil général et les nombreux conseillers et conseillères des syndicats affiliés.»

Durant les 25 dernières années, elle a travaillé à la direction de la FTQ, tout d'abord auprès d'adjoints au Bureau ou de directeurs administratifs, puis avec deux secrétaires généraux devenus présidents, Fernand Daoust de 1985 à 1993, et Henri Massé de 1993 à janvier 2005. «Fernand Daoust faisait beaucoup de choses par écrit. Il écrivait des lettres de toute beauté. Henri Massé, lui, préfère le téléphone. Il trouve ça plus efficace. Par exemple, j'avais toujours en mémoire les numéros de téléphone du bureau du premier ministre à Montréal et à Québec.»

(OUTA). Après son décès prématuré, en octobre 1964, Louis Laberge est élu président de la FTQ. «M. Laberge a continué à travailler pour les Travailleurs unis de l'auto (aujourd'hui les TCA) et passait à la centrale un jour par semaine à peu près.»

Dans ces années-là, *Le Monde ouvrier* était bilingue, de même que toutes les lettres circulaires envoyées aux affiliés. «Vu le peu de personnel, on faisait un peu de tout: dactylographie sur des machines manuelles, avec de multiples papiers carbone, des polycopies avec l'encre qui nous éclaboussait, etc. On trimait dur sur ces vieilles machines non performantes. Je me rappelle de notre première calculatrice, elle était grosse comme la table!»

Pour les gros envois aux affiliés, tout le monde mettait la main à la pâte. «La petite équipe, c'était comme une famille. Les événements, anniversaires ou autres, heureux ou tristes, étaient soulignés de façon systématique.»

N'ayant pas froid aux yeux, la jeune Carole se verra même dépêchée à une conférence de presse de la CSN, à l'époque de la Commission d'enquête

Carole est entrée au service de la FTQ le 2 juin 1964, une semaine après avoir terminé l'école. «J'avais 17 ans et demi et c'était mon premier emploi. À l'embauche, je gagnais 55\$ par semaine, un très bon salaire, même plus qu'une de mes cousines qui débutait dans l'enseignement.»

Les quelques trois ou quatre pièces que la FTQ occupait alors, sept ans après sa fondation, étaient situées au Centre de loisirs Saint-Édouard, à l'angle des rues Beaubien et Saint-Denis à Montréal. «Je ne croyais pas y rester bien longtemps. Il y avait eu une infestation de cafards. Un lundi matin, nous étions entrés et les meubles étaient tout gras, à cause de la désinfection!»

Six salariés

La FTQ comptait alors une demi-douzaine de salariés: le secrétaire exécutif Ivan A. Legault, le directeur de l'information Noël Pérusse et quatre employées de bureau. Le premier président de la centrale, Roger Provost, n'était pas à temps plein. Il dirigeait alors les Ouvriers unis du textile d'Amérique

Un privilège

«J'ai été privilégiée de pouvoir travailler à la FTQ, conclut-elle, moi qui ne connaissais rien du mouvement syndical à mes débuts. Le travail a été des plus intéressants, diversifié, stimulant, collé sur l'actualité. J'ai eu le bonheur de travailler pour des grands leaders du Québec. J'ai vu la FTQ grandir, devenir la plus grande centrale syndicale au Québec par son puissant leadership et son membership

croissant. J'ai été très heureuse à mon travail et toutes ces années ont passé vite!»

La voilà donc rendue à la retraite. Nous l'entendrons sûrement encore fredonner une chansonnette française en circulant dans les couloirs de la FTQ ou encore éclater de son rire typique. Elle y vient d'ailleurs tous les mardis pour la répétition de la chorale Les Voix solidaires qu'elle a contribué à fonder, il y a huit ans déjà.



Durant la campagne du SCFP à Hydro-Québec, en septembre 1966: au centre, Carole tenant des papiers.



Carole Racicot en compagnie de trois anciens présidents de la FTQ, Louis Laberge, Fernand Daoust et Clément Godbout. C'était lors de la fête en l'honneur de Fernand Daoust à l'Hôtel de l'Institut, le 22 avril 1994.



Lors du lancement du livre d'Émile Boudreau, *L'histoire de la FTQ - Des tout débuts jusqu'en 1965*: Huguette Ouellet, Carole Racicot et Josée Daoust, le 22 août 1988.



Les reconnaissez-vous? Le 19 juin 1981 au Sabayon, on fête le départ à la retraite de Gisèle Roth, «la grande dame de la FTQ», après 23 années à titre de secrétaire du président Louis Laberge. De gauche à droite: Guy Juneau, Denise Brouillette, Carole Racicot, Marie-Claude Deschênes, Gisèle Roth, Jacques Martin, Thérèse Leblanc, Francine Vigeant, Mariette Beaudry, Diane Jodoin, Danielle Ouellet et Aline Vallières. Madame Roth est décédée le 5 février dernier à 87 ans.

MESSAGE LU À CAROLE RACICOT
LORS DE LA PETITE FÊTE DE LA
FTQ, LE 11 JANVIER 2005 :

1964

Les Classels chantent «Ton amour a changé ma vie,
sans toi je n'étais plus rien...».

Lester B. Pearson gouverne le Canada
et Carole Racicot fait son entrée à la FTQ.

Avant de passer à la direction où,
depuis plus de vingt ans,
elle exerce son rôle de façon experte
en mariant les refrains aux volutes de ses cigarettes,
notre amie Carole a tout fait à la FTQ.

Elle a même mis au monde une chorale.

Mais ne vous fiez pas trop
à la mine débonnaire de Carole :
elle sait éluder les questions indiscretes
et protéger son président des invasions... barbares !

AIDE AUX INDUSTRIES DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

Une campagne pour qu'Ottawa réduise les importations de Chine

LES SYNDIQUÉS DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT RÉCLAMENT DU GOUVERNEMENT CANADIEN QU'IL METTE EN VIGUEUR LES MESURES DE PROTECTION PRÉVUES PAR L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE EN VUE DE RÉDUIRE LES IMPORTATIONS BON MARCHÉ DE CHINE.

Une trentaine de travailleurs et de travailleuses ont participé à une conférence de presse du Conseil du Québec UNIS-UNITE/HERE, en compagnie de Lina Aristeo, directrice du syndicat et vice-présidente de la FTQ, ainsi que de Henri Massé, président de la FTQ, le 8 avril, pour lancer une vaste campagne en ce sens.

La campagne vise à protéger des milliers d'emplois et coïncide avec le début prochain des négociations en vue du renouvellement de la convention collective modèle touchant 4000 travailleuses et travailleurs de l'industrie du vêtement au Québec.

Après l'abolition partielle des quotas sur les importations, en 2002, des dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs canadiens du vêtement et du textile ont perdu leur emploi. Les importations chinoises de vêtements de bébé ont augmenté de 427 % et la proportion des jupes et chemisiers en tricot venant de Chine de

406,3 %. Le 1er janvier dernier, tous les quotas sur les importations de textiles et de vêtements chinois ont été abolis et on craint des pertes d'emploi d'une ampleur similaire.

«Des pays comme le Pérou, la Turquie et l'Argentine ont déjà adopté des mesures de protection contre les importations», explique Lina Aristeo. Récemment, l'Association du textile des États-Unis a déposé une requête en ce sens. Si notre gouvernement n'intervient pas, les importations inonderont encore davantage notre marché et beaucoup de salariés se retrouveront sans emploi.»

Motion du Bloc

Le 9 février dernier, une délégation d'une cinquantaine de militants et militantes de la FTQ se sont rendus à la Chambre des com-

«Dans notre région, la mondialisation a eu un effet dévastateur pour des centaines de femmes dans les usines de textile de Huntingdon. Il faut qu'un programme d'aide aux travailleurs et travailleuses âgés soit réactivé avec les surplus de la caisse d'assurance-emploi et qu'une véritable diversification économique soit entreprise dans la région.»

Daniel Mallette, président du Conseil régional FTQ du Suroît

munes pour appuyer une motion déposée par le Bloc Québécois en faveur d'une aide accrue aux industries du textile et du vêtement.

«Il faudra bien plus que les 50 millions \$ annoncés sur cinq ans pour permettre aux

entreprises du textile et du vêtement de se moderniser et de s'adapter aux nouvelles règles du jeu», avait alors déclaré le porte-parole du Bloc en matière de Commerce international et député de Joliette, Pierre Paquette. Il avait aussi

réclamé un programme d'aide aux travailleurs âgés, une demande répétée de la FTQ.

Montréal en haut de la liste

L'industrie canadienne de l'habillement compte environ 100000 salariés dans 3900 établissements. L'industrie du textile emploie de son côté 43000 salariés. Le Québec à lui seul compte pour 55 % de la production de vêtements au Canada. Après Los Angeles et New York, Montréal détient la troisième place dans la confection de vêtements en Amérique du Nord.

UNIS-UNITE HERE représente 40000 membres au Canada – dont environ 12000 au Québec.



Lina Aristeo, directrice du Conseil du Québec du syndicat UNIS-UNITE/HERE et vice-présidente de la FTQ, en compagnie du député bloquiste Pierre Paquette aux portes du parlement canadien, en février dernier.

Fruit of the Loom: où en est-on ?

Partout au Québec, des usines ont fermé après avoir connu des décennies très florissantes. Et il est toujours difficile de reclasser les travailleuses et les travailleurs qui ont perdu leur emploi. On se souvient de l'usine Fruit of the Loom de Trois-Rivières, représentée par la section locale 119 du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP). En 2001, 650 personnes, en grande majorité des femmes, se sont retrouvées à la rue. Sans parler des mises à pied indirectes chez les fournisseurs.

Des 550 salariés qui ont bénéficié des services du comité de reclassement, plus de 70 % avaient retrouvé du travail à la mi-avril 2002. «Mais bon nombre de ces personnes se sont appauvries à travailler au salaire minimum», raconte la présidente syndicale, Cécile Blais. Ceux et celles qui ont misé sur la formation, par exemple en tourisme, usinage ou comme préposée aux bénéficiaires, s'en tirent mieux.

Une soixantaine de salariés de plus de 50 ans ont profité d'un projet-pilote pour les travailleuses et travailleurs âgés. Au 15 mai 2003, leur taux de placement était de 60 %.

Au moment du licenciement collectif, il était resté 42 syndiqués à l'usine de Trois-Rivières. Aujourd'hui, Cécile Blais ne représente plus que 27 des 50 salariés du centre de distribution. La fabrication de sous-vêtements et t-shirt a été confiée à une main-d'œuvre à bon marché au Honduras, au Salvador, en Inde ou au Bangladesh.

«On n'attend plus rien de notre employeur», laisse tomber madame Blais.

PRIVATISATION ET SOUS-TRAITANCE

Des arguments en faveur des services publics

À l'heure où l'idéologie néolibérale s'étend à la grandeur du globe, plusieurs faits indéniables tendent à démontrer l'échec des politiques découlant de ce courant de pensée. La nouvelle brochure publiée par l'institut de recherche IRIS et intitulée *Privatisation et sous-traitance* retrace des cas concrets de privatisation et de sous-traitance dans plusieurs domaines (eau, santé, chemins de fer et vente au détail des produits de l'alcool) et expose des faits révélant la dynamique socio-économique de ces mesures.

L'IRIS, un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Sa mission est double. Il produit des recherches, des brochures et des dépliants sur les grands enjeux socio-économiques de l'heure (fiscalité, pauvreté, mondialisation, privatisations, etc.) afin d'offrir un contre-discours à la perspective néolibérale. D'autre part, les chercheurs offrent leurs services aux groupes communautaires, groupes écologistes et syndicats pour des projets de recherche, la rédaction de mémoires, des conférences ou ateliers.

Les études et autres documents de l'IRIS sont diffusés gratuitement sur son site Internet au <http://www.iris-recherche.qc.ca>.

Informations au (514) 847-9034 ou auprès de Martin Petit à petit@iris-recherche.qc.ca.

Pour embaucher des personnes handicapées

LE COMITÉ D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE (CAMO) POUR PERSONNES HANDICAPÉES A LANCÉ UN CÉDÉROM INTITULÉ *EMBAUCHER DES PERSONNES HANDICAPÉES...PASSEZ À L'ACTION ! À L'INTENTION DES DIRIGEANTS DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES.*

Il s'agit d'un outil de sensibilisation démontrant que l'embauche des personnes handicapées est beaucoup plus facile qu'on ne le croit.

«Les syndicats se sont toujours battus contre l'exclusion sous toutes ses formes. La FTQ croit fermement à une reconnaissance pleine et entière des droits des personnes handicapées pour favoriser leur intégration et leur maintien en emploi», a souligné Henri Massé, président d'honneur de l'événement. Il a rappelé que la FTQ a

mis sur pied de nombreuses initiatives permettant aux personnes handicapées de prendre part activement au marché du travail.

En plus de donner des exemples de réussite d'intégration en emploi à partir d'extraits vidéo, le cédérom facilite l'accès à des ressources. Il est pleinement acces-

sible aux utilisateurs ayant des limitations fonctionnelles. Il permet également de répondre aux besoins d'adaptabilité des populations vieillissantes et des internautes en général.

Pour en savoir plus, contactez le CAMO au 1 888 522-3310 ou au www.camo.qc.ca.



Jan Zawilski, directeur de l'évaluation, de la recherche et de l'intervention nationale de l'Office des personnes handicapées du Québec; Monique Richard, présidente du CAMO; Henri Massé, président de la FTQ et président d'honneur, lors du lancement du cédérom.

Pour un règlement à l'automne

EN DÉPIT DU RETRAIT DE LA CSQ QUI PRIVILÉGIE UN RÈGLEMENT AU PRINTEMPS, LA FTQ ET LA CSN ONT RÉAFFIRMÉ LE 2 MARS LEUR VOLONTÉ D'EN ARRIVER À UNE ENTENTE AVEC LE GOUVERNEMENT DANS LE SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC À L'AUTOMNE.

« **C'**est clair que la loi 30, adoptée sous le bâillon en décembre 2003 et qui force des votes d'allégeance dans la santé, a un rôle à jouer dans nos échéanciers, a expliqué Raymond Forget, coordonnateur des négociations du secteur public et parapublic pour la FTQ. Mais nous voulions également prendre le temps d'expliquer nos demandes, les principaux enjeux de cette négociation, et mobiliser nos membres en toute connaissance de cause. Il ne faut pas non plus oublier le coup de force du gouvernement qui cherche à modifier unilatéralement le régime de négociations en pelletant nombre de matières vers le niveau local. »

Un leurre

Le vice-président de la FTQ affirme que le gouvernement Charest leurre tout le monde en prétendant que des économies sont possibles avec la loi 30. « En étant appliquée telle quelle, la loi 30 imposera la négociation de plus de 1 000 conventions collectives locales, en plus de la négociation nationale qui se poursuivra pour tous les autres objets de la convention. » On compte actuellement 81 conventions collectives dans le réseau.

« Le résultat de 40 années d'efforts et d'organisation des relations de travail sera détruit; cela n'améliore en rien les services aux citoyens et ne règle pas non plus les problèmes budgétaires du réseau. Ce gouvernement a forgé une arme législative sans précédent – la loi 30 – qui vise notamment à diminuer le pouvoir de négociation du personnel pour des pans majeurs de la convention collective. La négociation de 26 sujets de convention est transférée au niveau local », a rappelé la coordonnateur FTQ à l'occasion d'une manifestation tenue à Montréal le 31 mars.

Pourquoi l'automne ?

La dynamique des négociations du secteur public ainsi que l'importance des sommes en jeu en regard des finances publiques font en sorte que la majorité des conventions se concluent à

peu près en même temps. L'État et les syndicats parviennent à régler quasiment simultanément les dossiers (de table centrale) comme les salaires, la retraite ainsi que les matières sectorielles (demandes « normatives ») comme celles touchant les protections contre la précarité et la sous-traitance, la lourdeur des tâches, la santé-sécurité au travail.

Il apparaît irréaliste de penser à un bon règlement pour l'ensemble du personnel de l'État si la négociation se fait en deux phases désynchronisées : une pour la santé et une pour l'éducation. D'autant plus que, depuis deux ans, ce gouvernement ne nous a pas habitués à des cadeaux. Ses attaques aux syndicats et sa remise en question du caractère public des services sont là pour le démontrer. La lutte pour améliorer les conditions de travail et les services à la population dans le secteur public nécessite les efforts soutenus de tous et chacun. Dans ce contexte, il est important que les deux grands réseaux ainsi que les organismes que nous représentons soient au rendez-vous d'une négociation synchronisée.

Le Front commun FTQ-CSN regroupe quelque 200 000 travailleuses et travailleurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation et des organismes gouvernementaux dont les conventions collectives sont échues depuis deux ans. Il demande une augmentation salariale de 4,5 % à partir du 1er octobre 2003; 4 % à partir du 1er janvier 2005; 4 % à partir du 1er janvier 2006.

En réponse aux récentes déclarations de la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, évoquant un possible gel des salaires, le Front commun réplique que ce « cadre budgétaire... est tout à fait inadmissible et ne répond en rien aux revendications légitimes des employé-es de l'État qui accusent un retard de 12 % sur l'ensemble des autres salarié(es) québécois. »

Moyens de pression

« Un échéancier de règlement à l'automne 2005 ne veut pas dire que nous nous croisons les bras en attendant. Les tables de négociation fonctionnent à un rythme régulier et des moyens de pression et de sensibilisation se sont tenus et se tiendront en gradation, y compris des votes de grève, notamment dans le soutien scolaire », a fait valoir Raymond Forget.

Les demandes du Front



Raymond Forget, président du Syndicat des employées et employés de service (SQEES-298), vice-président de la FTQ et coordonnateur des négociations du secteur public et parapublic pour la FTQ

commun ont été déposées au Conseil du trésor en décembre 2003. Elles touchent la rémunération, la retraite, les assurances et la conciliation famille-travail.



Le 31 mars, des membres de la CSN et de la FTQ provenant de syndicats de la santé et des services sociaux ont manifesté devant l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal. Ils y ont déposé des bouteilles de médicaments périmés pour signifier, de manière originale, leur opposition à la décentralisation de la négociation imposée par le gouvernement Charest et par les associations patronales dans la santé.

Plan d'action FTQ 2005-2006

CONFORMÉMENT À LA VOLONTÉ CLAIREMENT EXPRIMÉE AU DERNIER CONGRÈS TRIENNAL DE LA FTQ, LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL RÉUNIS LE 10 MARS ONT DÉBATTU DE PERSPECTIVES D'ACTION DE LA CENTRALE POUR 2005-2006. VOICI DE LARGES EXTRAITS DU DOCUMENT D'ANALYSE AYANT SERVI DE BASE AUX DISCUSSIONS.

« **C**omme nous l'avons fait valoir à maintes reprises depuis l'élection du gouvernement Charest, le 14 avril 2003, les politiques mises de l'avant sous la forme de lois ou de décisions dans des dossiers d'importance ne s'inscrivent pas dans un projet de société porteur. Elles ne reflètent pas, non plus, une vision globale à moyen et long terme du développement économique régional, de l'emploi, des services.

Ces politiques relèvent davantage de commandes du Conseil du patronat ou de certains tenants d'une idéologie du laissez-faire économique, de la privatisation, du moins d'État. C'est sans aucun doute cette absence de vision qui a engendré les vagues-hésitation sur le Suroît, sur les écoles privées juives, sur le CHUM, sur les défusions municipales, etc.

Certes, le gouvernement a passé en bloc, sous le bâillon, une série de lois anti-syndicales à la fin de l'automne 2003. Mais il faut reconnaître que l'ardeur, la popularité et le menu législatif de ce gouvernement se sont passablement émoussés devant la mobilisation, largement initiée par la FTQ et ses affiliés, de l'automne 2003 et du printemps 2004.

Nous avons aujourd'hui plusieurs fers au feu, comme l'ont rappelé les délégués au dernier congrès de la FTQ. Et le thème *Présents sur tous les fronts – Notre rapport de force en action* s'applique plus que tout autre à la situation que nous vivons. De la syndicalisation chez Walmart au nivellement par le bas des conditions de travail

Une vraie force en action pour tout le monde

des cols bleus de Montréal, en passant par les négociations du secteur public, la fusion des accréditations en santé et les PPP, nous devons persister dans des stratégies et des actions ponctuelles qui ont porté fruit jusqu'à présent.

Plus que jamais, le Québec doit se doter d'une vision globale de son développement économique et mettre de l'avant des politiques industrielles corsées. La FTQ, quant à elle, doit se positionner comme une force motrice au sein de l'équation

« développement économique + création d'emplois = amélioration des finances publiques ».

Nous devons multiplier nos interventions, de façon concertée, pour la création d'emplois, comme le font nos affiliés au Saguenay dans l'aluminium, dans l'aérospatiale chez Bombardier, Rolls Royce, Pratt & Whitney, etc.

Nous devons initier des coalitions comme nous l'avons fait, notamment, dans la lutte pour une véritable politique de l'aérospatiale avec des groupes, organismes ou individus qui ne sont pas toujours nos alliés naturels mais qui peuvent contribuer à faire monter la pression par leur poids relatif dans le milieu, dans le secteur visé. Nos affiliés de l'AIMTA et des TCA, de concert avec la FTQ, ont réussi à faire de la mise en place d'une politique de l'aérospatiale

un incontournable pour tous les paliers de gouvernement. Pourquoi ne pas nous en inspirer dans le papier, les mines, le textile ?

Il nous faut évidemment entretenir la lutte amorcée contre les politiques du gouvernement Charest mais il faut également préparer dès aujourd'hui la prochaine échéance électorale en mettant sur pied des cours d'éducation politique, parallèlement à la mobilisation, conformément aux propositions du dernier congrès.»



Notre histoire syndicale

FIGURE DU MOUVEMENT OUVRIER

COORDONNATEUR DES UNIONS À HYDRO-QUÉBEC

Harry Shaver, syndicaliste et... aventurier

LE VIEUX GUSTAVE DEVINE QUE VOUS CHERCHEZ DÉJÀ DES INDICES DANS VOS SOUVENIRS DES ANNÉES SOIXANTE... VOUS BRÛLEZ, MAIS VOUS N'Y ÊTES PAS ENCORE. REVENONS UN PEU EN ARRIÈRE.

La naissance d'un service public : Hydro-Québec

Depuis nombre d'années, la population proteste contre la rapacité des grands «trusts» du charbon, de l'électricité et du transport en commun. Le gouvernement libéral d'Adélard Godbout au pouvoir à Québec entreprend une audacieuse réforme.

Nous sommes le 15 avril 1944. Ce matin-là, à la tête d'une petite délégation d'administrateurs, le nouveau et premier président de la nouvelle Hydro-Québec, T.D. Bouchard, ouvre les portes du 107, rue Craig Ouest. La veille encore, l'édifice appartenait à la Montreal Light, Heat and Power (MLHP), nationalisée par le gouvernement du Québec. Hydro-Québec est née.

Longtemps maire de Saint-Hyacinthe et député libéral à l'Assemblée législative, T.D. Bouchard est un vrai «rouge». Libre-penseur, c'est la bête noire du clergé québécois. C'est également une vieille connaissance du syndicaliste Gustave Francq, fondateur du journal *Le Monde ouvrier*, avec



La première image commerciale d'Hydro-Québec à partir de 1944

qui il a pu fraterniser dans les cercles maçonniques. Mais ça, c'est une autre histoire. Revenons à Harry Shaver.

Un vrai Laurence d'Arabie

«Vétéran de la première guerre, ancien nomade de luxe et figure agissante dans les cercles ouvriers locaux». C'est ainsi que le qualifie le journal *Entre-Nous*, publié par Hydro-Québec à l'intention de ses employés, lors de la promotion d'Harry Shaver à un poste de contrôleur adjoint à la Section de secours de la Division de la distribution de l'électricité, en 1946.

«Harry naquit à Ottawa le 28 mai 1896. Il fit à peu près le tour du monde, comme soldat, aviateur et curieux, avant d'entrer chez nous comme patrouilleur, en 1931. Enrôlé en 1915, il fut versé dans l'armée impériale outre-



Un «Poudrier» d'Hydro-Québec? Non, un flatnose de la MLHP vers 1930



Harry Shaver (1896-?) vétéran, nomade et syndicaliste

mer et, subséquemment, fit du service aux Indes et dans l'Extrême-Orient, avec le Corps d'aviation royal.

«Démobilisé en 1919 après avoir subi plusieurs blessures, Harry parcourut les États-Unis durant les trois années suivantes. Il voyagea sur le pouce, avec deux compagnons, de Vancouver à Mexico. Ses compagnons continuèrent leur route jusqu'à l'Amérique du Sud et Harry revint à Ottawa, en passant par la Floride.

«Il commença sa carrière d'électricien comme manœuvre à Hydro Ontario en 1925 et y demeura jusqu'en 1931. Durant ce laps de temps, il fut prêté à la Commission Edison de Détroit. Il fut promu patrouilleur de première classe un an après son entrée à la Montreal Light, Heat.»

Et syndicaliste en plus

On n'en parle pas beaucoup, mais plusieurs syndicats affiliés à la FTQ d'alors existaient déjà à la MLHP, puis à Hydro-Québec. On se rappelle mieux la campa-

gne de syndicalisation qui a suivi la nationalisation achevée par Jean Lesage et René Lévesque. En 1966, elle avait confirmé la place du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et de la FTQ à Hydro-Québec.

«Agent d'affaires de deux de nos unions ouvrières en 1944, Harry devint président du Conseil de coordination des unions dans Hydro-Québec et vice-président du Conseil des métiers et du travail. Expert en premiers soins, Harry reçut, en 1936, la médaille de la Canadian Electrical Association pour avoir ramené à la vie un homme électrocuté dans un bain.»

Pour la suite de l'histoire

«Harry gagna plusieurs trophées aux quilles et s'adonna également au hockey, au baseball, à la lutte, la boxe, la pêche et la motocyclette (comme Lawrence d'Arabie!). Associé activement au CPC durant la seconde guerre mondiale, il est encore attaché à l'armée de réserve.

«Harry épousa Edna Ryan, d'Ottawa, en 1923, et le couple a une fille, Barbara.»

Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier au Québec

La France a son «Maitron», une oeuvre colossale de plus de 40 volumes toujours en voie d'achèvement. Un projet semblable était dans l'air il y a quelques années au Québec, mais l'idée ne semble malheureusement pas avoir connu de suites concrètes. Ce n'est pas une raison pour baisser les bras.

C'est au hasard d'une lecture que, fortuitement, le Vieux Gustave a rencontré Harry Shaver, un «illustre inconnu» de notre histoire syndicale, mais une pièce importante de l'immense mosaïque d'origines, de nationalités, d'idées et d'opinions qui ont alimenté l'arbre généalogique de la FTQ.

Si vous tombez sur une rubrique biographique dans un vieux journal ou sur des notes biographiques de dirigeants du passé, n'hésitez pas à nous en faire collectivement profiter.

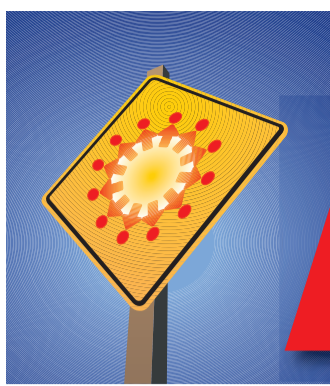
Le Vieux Gustave

FACTURE POUR		BILL FOR	
ÉLECTRICITÉ & GAZ		ELECTRICITY & GAS	
FOURNIS DU		SUPPLIED FROM	
26 MAI 1944		29 MAI 1944 - 64	
RELEVÉS PRÉCÉDENTS	CONSUMPTION (KWH OU 100 P.C.)	RELEVÉS ACTUELS	SERVICES
PREVIOUS READINGS	CONSUMPTION (KWH. OR 100 C.F.)	PRESENT READINGS	SERVICES
			ELEC.
439	102	541	
COMPTEUR SUPPLÉMENTAIRE - ADDITIONAL METER			GAZ
0	0	0	GAS
			1131
SOUS-TOTAL		SUB-TOTAL	
		1131	
TAXES DE VENTE		CANADA PROVINCIALE	
SALES TAXES		MUNICIPALE	
		8% 2% 2%	
		12%	
VOIR TABLEAU DES TARIFS AU VERSO		TOTAL	
SEE REVERSE FOR TABLE OF RATES		1408 1267	
		DERNIER JOUR POUR L'ESCOMPTÉ	
		LAST DAY FOR DISCOUNT	
SCHOOL COMM. OF			
ST LEON OF WESTMOUNT			
282-4 360 CLARKE AVE. WSMT.			
3261 RE. 361 KITCHENER AVE			
24 AOUT • AUG			
107 RUE CRAIG OUEST		107 CRAIG ST. WEST	
TOURNEZ S.V.P. HYDRO-QUÉBEC		SEE OTHER SIDE	

Une des toutes dernières factures de la MLHP et une des toutes premières d'Hydro-Québec, en mai 1944, pour...du gaz!

Le salaire minimum augmente

À compter du 1^{er} mai 2005, le salaire minimum augmente de 15 cents pour s'établir à 7,60 \$ l'heure. Les salariés au pourboire gagneront dorénavant 6,85 \$ l'heure et les salariés de l'industrie du vêtement visés par les décrets expirés toucheront 8,10 \$ l'heure.



À la Source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, MARS-AVRIL-MAI 2005

Avis important aux travailleuses et travailleurs atteints de surdité professionnelle



EN EFFET, À L'OCCASION DE CONSULTATIONS ET APRÈS AVOIR PASSÉ DES TESTS, DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DONT L'ATTEINTE AUDITIVE ÉTAIT INFRA-BARÈME (MOINS DE 30 DÉCIBELS DB DE PERTE) SE FAISAIENT DIRE DE NE PAS FAIRE DE RÉCLAMATION CAR ILS N'EN RETIRERAIENT AUCUN AVANTAGE.

Dans sa missive au président de l'ordre, le confrère Massé précise qu'«une personne victime de surdité professionnelle a droit au processus de réadaptation, même si son atteinte est infra-barème. Le barème ne sert qu'à évaluer l'indemnité monétaire pour dommages corporels à laquelle le travailleur ou la travailleuse a droit. La victime d'une lésion professionnelle a droit à un processus de réadaptation basé sur le seul critère d'une

atteinte permanente à son intégrité physique ou psychique, ce qui est le cas même pour une surdité infra-barème.»

La Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LAMTP) prévoit que la personne atteinte d'une maladie professionnelle doit produire sa réclamation dans les six mois de la date où elle apprend la nature professionnelle de sa maladie. Si elle ne le fait pas dans les délais prévus, la mauvaise surprise sera de taille plus tard!

C'est que même lorsqu'un travailleur ou une travailleuse ne produit pas de réclamation à la CSST à ce moment, le délai de six mois prévu à l'article 272 de la LAMTP commence à courir. Ainsi, si la surdité s'aggrave et que la réclamation est produite deux ou trois ans plus tard, elle sera rejetée pour non-respect du délai de l'article 272.

LE PRÉSIDENT DE LA FTQ, HENRI MASSÉ, EST INTERVENU RÉCEMMENT AUPRÈS DE L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC POUR FAIRE UNE MISE AU POINT IMPORTANTE SUR DES CONSEILS ERRONÉS PRODIGUÉS PAR CERTAINS AUDIOLOGISTES.

SERGE JONGUÉ

Le 28 avril, jour de deuil national

POUR BIEN MARQUER L'IMPORTANCE DE LA VIE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS, POUR LA FTQ ET SES SYNDICATS AFFILIÉS, LE PRÉSIDENT HENRI MASSÉ A DÉVOILÉ UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA TOUR FTQ À MONTRÉAL. SUR CETTE PLAQUE, EN HOMMAGE À NOS CONSOEURS ET CONFRÈRES DÉCÉDÉS AU TRAVAIL OU À CAUSE DU TRAVAIL, ON PEUT LIRE :

28 AVRIL
JOUR DE DEUIL NATIONAL
À tous ces hommes et ces femmes
À tous ces enfants, car il y en eut
Sur qui le travail apposa sa marque,
Sa signature
Meurtrissant leur chair
Brisant leur âme
Volant leur vie.
À ceux et celles qui
Encore et encore
Année après année
Affirment et témoignent
En signant de leur sang
Qu'il nous reste tant à faire.
À tous ceux-là, nous disons
Nous ne vous oublions pas.

Des machines qui tuent...

LE MOIS DERNIER, LA CSST A LANCÉ UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE VISANT À RÉDUIRE LE NOMBRE D'ACCIDENTS OCCASIONNÉS PAR LES MACHINES. AXÉE SUR LA PRÉVENTION, CETTE CAMPAGNE TROUVE SA JUSTIFICATION DANS UN CERTAIN NOMBRE DE FAITS ET DE STATISTIQUES QUI FONT RÉFLÉCHIR.

Les machines tuent

Chaque année, les machines occasionnent près de 13 000 accidents du travail. C'est donc dire que toutes les heures, au Québec, au moins un travailleur se blesse sur une machine. De 1999 à 2003, les machines ont tué 101 travailleurs. En moyenne, vingt travailleurs par année perdent la vie



en raison d'un accident du travail occasionné par une machine. Par exemple, dans les filatures ou les ateliers de vêtements, les femmes sont aussi en cause.

Accès aux pièces en mouvement

Dans le cas d'un accident sur deux lié aux machines, des pièces mobiles frappent,

écrasent, coincent ou mutilent les travailleurs. Cela se produit lors d'opérations courantes ainsi que lors de travaux d'entretien et de réparation. Une fois sur quatre, les accidents sont dus à des pièces en mouvement situées dans les zones dangereuses des machines, zones auxquelles les travailleurs ne devraient pas avoir accès.

Tous les groupes d'âge

Parmi les travailleurs accidentés, près de 22 % ont moins de 25 ans, 25 % sont âgés de 25 à 34 ans, 28 % sont âgés de 35 à 44 ans, 18,5 % ont de 45 à 54 ans et près de 7 % ont de 55 à 64 ans. Les parties du corps les plus touchées sont les doigts (une fois sur trois), le dos (17,7 %), les mains (8,4 %), les jambes (6,3 %) et les bras (5,6 %).

La sécurité sur les chantiers de construction



SERGE JONGUÉ

Depuis longtemps, la FTQ-Construction cogne sur le clou de la prévention devant la véritable hécatombe dans ce secteur qui détient le triste record, année après année, des

décès reliés au travail au Québec. La CSST a annoncé récemment l'adoption de mesures pour faire face à la situation. Reconnu pour une huitième année de suite, le Plan d'action construction 2005 de la CSST entend apporter une attention particulière «à l'efficacité des mécanismes de gestion de la santé et de la sécurité du travail par les parties». De plus, les inspecteurs seront davantage présents chez les employeurs qui ont reçu plus d'un constat d'infraction relatif aux règles établies dans le plan d'action.

Constat

En 2004, la Commission de la santé et de la sécurité du travail a déploré 32 décès sur un total de 8 929 lésions professionnelles dans la construction. De ce nombre, on compte 8 662 accidents du travail, dont 10 mortels, et 267 maladies professionnelles, dont 22 mortelles.

Entreposage en hauteur

L'UTILISATION DE PALETTIERS, OU RAYONNAGES À PALETTES, UNE DES PRATIQUES LES PLUS COURANTES POUR L'ENTREPOSAGE EN HAUTEUR, COMPORTE DES RISQUES CONSIDÉRABLES POUR NOMBRE DE PERSONNES, QU'IL S'AGISSE DE TRAVAILLEURS, D'INSTALLATEURS OU MÊME DE CLIENTS QUI SE TROUVENT DANS LES ALLÉES D'UN COMMERCE OÙ LES MARCHANDISES SONT AINSI ENTREPOSÉES.

Chaque année, des accidents du travail sont imputables à l'installation et à l'utilisation de palettières; des accidents graves qui peuvent même se révéler mortels!

Des risques qui touchent plusieurs secteurs d'activité

Les risques associés à l'utilisation des palettières sont nombreux et touchent plusieurs personnes, l'entreposage en hauteur étant répandu dans plusieurs secteurs d'activité. La CSST identifie l'effondrement de marchandises comme étant la principale cause des accidents liés à l'entreposage en hauteur. Ces effondrements sont généralement attribués à des lacunes en matière de conception, d'installation, d'utilisation, d'entretien ou encore de réparation. Parmi les principaux risques, on retrouve également les chu-

tes de charges qui peuvent, entre autres, être causées par l'utilisation de palettes en mauvais état, pas assez résistantes ou mal adaptées au palettier. La mauvaise disposition des charges peut aussi provoquer leur chute.

Il faut aussi mentionner les risques de chutes de hauteur qui peuvent résulter de l'utilisation d'un équipement mal adapté au levage d'un travailleur, de l'absence de dispositifs et d'équipements de protection contre les chutes, tels les garde-corps ou les harnais et, de façon générale, de méthodes de travail inadéquates sur le plan de la sécurité.

Dans l'entrepôt, la sécurité, je m'en charge!

Pour obtenir le portrait complet des risques que présentent les palettières et des mesures de prévention à appliquer – que ce soit pour la conception, la fabrication, l'achat, l'installation ou l'inspection – procurez-vous le guide de prévention La sécurité des palettières – Fabrication, achat, installation et utilisation.

Ce guide est offert gratuitement dans les bureaux régionaux de la CSST et il peut également être commandé en ligne à partir du site www.csst.qc.ca.

Source : CSST



Les syndicats contribuent à la prévention du cancer



Le Congrès du travail du Canada (CTC) met à la disposition des travailleurs et des travailleuses une trousse d'information qui peut les aider à se renseigner au sujet de l'exposition à des substances cancérigènes au travail. Cet outil est axé sur la prévention alors que beaucoup de ressources sont aujourd'hui consacrées au dépistage, au traitement, au curatif dans le domaine du cancer.

On peut trouver cette trousse et d'autres informations à http://www.clc-ctc.ca/web/menu/francais/fr_index.htm

À mesure qu'augmente le nombre des travailleurs et travailleuses qui réalisent le rapport entre le cancer et leur exposition à des cancérigènes au travail, les syndicats les

aident à s'organiser pour évaluer et réduire les risques. Les campagnes syndicales de prévention du cancer ont déjà provoqué des changements notables dans des milieux de travail grâce notamment à l'amélioration de la ventilation des usines, au remplacement de graisses à base de pétrole par des lubrifiants à base d'huile végétale, le changement des peintures à base d'huile par des peintures à base d'eau et à l'utilisation de produits de nettoyage moins nocifs.

Le cancer compte parmi les maladies professionnelles les plus dévastatrices. Pendant les années 1930, un Canadien ou une Canadienne sur dix contractait un cancer. Pendant les années 1970, il s'agissait d'un ou une sur cinq. Aujourd'hui, un Canadien ou une Canadienne sur trois est atteint d'un cancer au cours de sa vie.

L'assignation temporaire... un fléau ?

AU MOMENT OÙ VOUS LIREZ CES LIGNES, LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE LANCERA UNE BROCHURE POUR INFORMER SES MEMBRES DES VÉRITABLES BUTS DE L'ASSIGNATION TEMPORAIRE ET DU DÉTOURNEMENT QU'EN FONT LES EMPLOYEURS. LE CONFRÈRE MICHEL POIRIER A BIEN VOULU NOUS EN DONNER DE LARGES APERÇUS.

L'assignation temporaire chez les personnes accidentées du travail est devenue un fléau; certains milieux de travail sont devenus des infirmeries...

Les procureurs patronaux suggèrent à leur clientèle d'assigner un travail aux personnes accidentées le plus rapidement possible. Le message est bien compris, certaines personnes accidentées du travail se présentent en civière avec un formulaire d'assignation temporaire dans la bouche... La prolifération des mutuelles (regroupement d'employeurs) n'est pas étrangère aux problèmes actuels.

L'assignation temporaire est un outil de réadaptation. D'ailleurs, on la retrouve au Chapitre IV – Réadaptation de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). Pour les employeurs, l'assignation temporaire est plutôt un outil de gestion des coûts d'imputation à la CSST, puisqu'ils évitent l'imputation des coûts. Cette façon de faire contourne les objectifs visés par la loi.

L'assignation a lieu «en attendant» que la lésion soit consolidée ou qu'il soit convenu d'un emploi convenable ou équivalent. Elle aura lieu uniquement à la demande de l'employeur

et seulement si le médecin traitant l'autorise.

Le médecin doit avoir en main la description détaillée des tâches et répondre aux trois conditions suivantes :

- 1) Le travailleur ou la travailleuse est raisonnablement en mesure d'accomplir le travail;
- 2) Ce travail ne comporte pas de danger, et
- 3) Il doit être favorable à la réadaptation.

La description des tâches n'est pas l'énumération des tâches que le travailleur ou la travailleuse ne peut pas accomplir ou encore l'unique mention «travaux légers». Il s'agit des tâches spécifiques que la personne accidentée exécutera. Advenant que le médecin traitant refuse, il n'y aura pas d'assignation et la décision du médecin ne peut pas être contestée ni par l'employeur ni par la CSST.

Qu'arrive-t-il si le médecin traitant l'accepte? La personne accidentée, même contre l'avis de son médecin, peut contester l'assignation pour différents motifs et n'est pas tenue d'exécuter les tâches.

Si la lésion est reconvenue, elle sera indemnisée jusqu'à une décision finale. Les sommes ne sont pas recouvrables même si la travailleuse ou le travailleur perd sa cause. Vous devez,



SERGE JONGUÉ

Michel Poirier, conseiller syndical au Service Santé et sécurité du travail du SCLP

dans un pareil cas, vous informer de vos droits pour que les contestations soient bien dirigées en respectant les délais.

Vous acceptez l'assignation temporaire? Alors, assurez-vous d'avoir le bon niveau de rémunération. Le salaire visé doit être celui qui était versé au moment de l'accident et pas moins. Le salaire obtenu pour des heures supplémentaires normalement faites par la personne salariée, avant son accident, doit lui être versé, de même que les bonis, primes, et autres qu'elle recevait.

Il est vraiment important de consulter votre syndicat pour vous informer de vos droits en matière d'assignation temporaire.

FONDATION DE LA SURDITÉ DE MONTRÉAL

La Fondation de la surdité de Montréal est un organisme sans but lucratif affilié à l'Institut Raymond-Dewar. Elle a pour mission de générer des fonds pour soutenir l'institut dans ses activités visant le mieux-être des enfants et adultes sourds, malentendants et sourds-aveugles, ainsi que des personnes ayant des troubles fonctionnels de communication.

Des faits au Québec

- ▼ Chaque année, plus de 500 enfants naissent avec un problème auditif sévère;
- ▼ Une personne sur dix connaîtra dans sa vie des problèmes d'audition permanents;
- ▼ La pollution par le bruit guette des milliers de personnes qui risquent d'être sourdes vers l'âge adulte. On retrouve cette pollution par le bruit principalement dans les milieux industriels et dans les activités de loisir;
- ▼ De 10 % à 50 % des aînés souffrent de problèmes auditifs sévères (ce % varie en fonction de l'âge);
- ▼ Parmi les déficiences physiques, la surdité est l'une des plus répandues.

L'Institut Raymond-Dewar et sa fondation soutiennent présentement 53 chercheurs réguliers (dont 14 boursiers) et 49 cliniciens provenant de l'Université de Montréal, de McGill et de l'UQAM.

Vous pouvez communiquer avec la Fondation de la surdité de Montréal au 3600, rue Berri, Montréal (Québec) H2L 4G9. Tél.: (514) 284-2214 - ATS: (514) 284-3747 - Téléc.: (514) 284-9587.

Sur Internet : <http://www.surdite.org/fondation> ou fondation.surditecommunication@raymond-dewar.gouv.qc.ca

Un site sur le renouveau syndical

Un nouveau site vient de voir le jour. Né au lendemain d'un colloque tenu à Montréal, les 18, 19 et 20 novembre 2004, Renouveau syndical vise à nourrir les réflexions des chercheurs, des syndicalistes et, plus largement, de toute personne intéressée par l'avenir du syndicalisme.

Le Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT) vous invite à consulter le site mais aussi à y contribuer. Si vous avez vécu ou observé une expérience de renouveau syndical qui renvoie à l'un des thèmes abordés sur ce site, n'hésitez pas à leur en faire part, soit sous la forme d'un court récit descriptif, d'un article, d'un rapport, d'un mémoire, etc.

Le CRIMT est composé, notamment, de Larry Haiven (Saint Marys' University); Christian Lévesque (HEC Montréal); Gregor Murray (Université de Montréal); Judith Paquet (Université Laval) et Nicolas Roby (Université de Montréal).

Bonne lecture et bons échanges au www.crimt.org/renouveausyndical.html.



Congrès du CTC à Montréal en juin

Plus de 2 500 congressistes vont participer du 13 au 17 juin, à Montréal, à l'assemblée statutaire du Congrès du travail du Canada (CTC), la grande centrale canadienne à laquelle la FTQ est associée. L'assemblée se tiendra au Palais des congrès sur le thème «Les syndicats: vivez la différence», le même que la campagne de publicité du CTC que l'on a pu voir entre autres sur les autobus à Montréal récemment. On s'attend à ce que les syndicats québécois participent en grand nombre à ces assises qui se tiennent chez nous. Outre les allocutions des présidents du CTC, Ken Georgetti, et de la FTQ, Henri Massé, on prévoit des interventions des chefs du NPD, Jack Layton, et du Bloc Québécois, Gilles Duceppe.

Unification du mouvement syndical international

L'année 2006 pourrait bien être témoin de l'unification du mouvement syndical international, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) en tête. Cette orientation a obtenu l'approbation de toutes les parties lors du congrès de la centrale syndicale en décembre dernier.

Il s'agit d'une avancée historique exprimée ainsi par le secrétaire général Guy Ryder: «Ce que nous vous demandons aujourd'hui est si nous engageons la CISL dans la création d'une nouvelle confédération syndicale internationale rassemblant les forces démocratiques et indépendantes du syndicalisme mondial.»

La nouvelle confédération internationale comprendrait la CISL, la Confédération mondiale du travail et des organisations qui ne sont affiliées à aucune d'elles pour le moment. Une représentation plus efficace des travailleurs et des travailleuses, la force dans l'unité et la mise en commun des ressources sont quelques-uns des arguments avancés en faveur de l'unification.

La CISL représente 148 millions de travailleurs et travailleuses dans 234 organisations affiliées (dont la FTQ et le CTC), dans 152 pays et territoires. La CISL est également membre de Global Unions: <http://www.global-unions.org>. D'autres informations au <http://congress.icftu.org>.

À lire à propos des PPP

On ne compte plus les nombreux cas de privatisation et de sous-traitance ayant conduit à des reculs majeurs pour la collectivité et ce, autant à court qu'à long terme. Une nouvelle brochure intitulée *Privatisation et sous-traitance*, publiée par l'IRIS, retrace des cas concrets de privatisation et de sous-traitance dans plusieurs domaines (eau, santé, chemins de fer et vente au détail des produits de l'alcool). Elle expose des faits révélant la dynamique socio-économique de ces mesures.

L'IRIS, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, est un organisme indépendant et progressiste fondé à l'automne 2000. Sa mission est double. D'une part, l'IRIS produit des recherches, des brochures et des dépliants sur les grands enjeux socio-économiques de l'heure (fiscalité, pauvreté, mondialisation, privatisations, etc.) afin d'offrir un contre-discours à la perspective néolibérale. D'autre part, les chercheurs offrent leurs services aux groupes communautaires, groupes écologistes et syndicats pour des projets de recherche spécifiques ou pour la rédaction de mémoires.

Les études et autres documents de l'IRIS sont diffusés gratuitement sur leur site www.iris-recherche.qc.ca. Les chercheurs de l'IRIS sont disponibles pour donner des conférences et animer des ateliers. Pour les joindre, composez le (514) 847-9034 ou écrivez au secretariat@iris-recherche.qc.ca.

La Commission des normes du travail vient de lancer un nouveau bulletin électronique intitulé *Bulletin Info +*. Le premier numéro porte sur les disparités de traitement. Pour en prendre connaissance, il suffit de visiter le www.cnt.gouv.qc.ca et de cliquer sur la section Communiqués de presse et bulletins.



LES MOTS QU'IL FAUT

Pas de site pour le CHUM* !

Il n'est nullement nécessaire de trouver un *site* pour le CHUM. En effet, son nouvel *emplacement* a enfin été désigné. Mais comment expliquer que passablement de monde parle de «site»? C'est que le mot anglais *site* est traduit littéralement.

En français, «site» désigne un paysage pittoresque, tandis que le *site* anglais envisage le lieu à tous les autres points de vue. Ainsi, le *site* anglais peut désigner aussi bien un dépôt ou le théâtre d'un accident, qu'un terrain de camping, un chantier de construction, le siège d'une exposition ou un lieu historique.

Le mot «site» français se dit d'un lieu remarquable par ses propriétés pittoresques, mais aussi de la configuration d'un lieu par rapport à son utilisation, un site stratégique, celui de la citadelle de Québec, par exemple, ou encore l'endroit où l'on fait des fouilles archéologiques, soit un site archéologique. De plus, en informatique, ce mot désigne un serveur de données auquel on accède par un réseau.

Le mot «site» est donc bien français, mais il n'a pas le sens très général de son équivalent anglais.

* Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Source : Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF)

Une nouvelle recrue



FRANÇOIS PINARD

La FTQ compte un nouveau conseiller, Serge Beaulieu, jeune diplômé en Sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal qui possède déjà une importante expérience syndicale.

Serge nous arrive de la section locale 299 de la Fraternité nationale des forestiers et travailleurs d'usine, nouvellement fusionnée avec le SCEP. Il y était représentant syndical depuis 2002.

De 1989 à 2002, il a travaillé comme opérateur de machine à contrôle numérique pour une usine de fabrication d'armoires de cuisine à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Parallèlement, il s'est engagé activement dans son syndicat. Il a été président de son unité de 1992 à 2002 tout en occupant la fonction de représentant à la prévention. Son intérêt pour la santé-sécurité l'a amené à s'impliquer à la Fraternité, au Conseil régional FTQ Estrie ainsi qu'au Comité de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ.

Serge est conseiller syndical au Service de l'éducation de la FTQ depuis le 15 novembre 2004. Bienvenue encore Serge et bonne chance dans tes nouvelles fonctions.

LISTE DES CONFLITS FTQ AU 18 AVRIL 2005

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Centre d'accès à l'information juridique Montréal	Montréal	12	SCG -41M	2003-02-25
Super C, division de Métro Richelieu	Beauport	100	TUAC-503	2004-07-30
Association chasse, pêche et villégiature de Tawachiche	Lac-aux-Sables	4	SCEP-299	2004-10-21 (lock-out)
Scepter Aluminium Company	Chicoutimi	20	TCA-2004	2005-01-04
G.S.C. Technology Corporation	Napierville	80	TUAC-501	2005-02-21
Laurenco « Les Moulins Maple Leaf Limitée »	Sainte-Catherine	16	Métallos-7625	2005-03-02
Tuyaux Wolverine (Canada)	Montréal	335	Métallos-6932	2005-04-04
Québec-Cartier	Port-Cartier et Fermont	1400	Métallos-5778, 6869, 7401, 8664	2005-04-08
Université de Sherbrooke (employés de soutien)	Sherbrooke	1000	SCFP-7498	2005-04-13
Honda Brossard	Brossard	10	SIM-Québec 2817	2005-04-18

DÉLÉGUÉES SOCIALES ET DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Naissance d'un réseau en Montérégie

LA DEUXIÈME RÉGION LA PLUS POPULEUSE DU QUÉBEC SE MET À PIED D'ŒUVRE POUR RATTRAPER LE TEMPS PERDU DANS LE DOSSIER DES DÉLÉGUÉES SOCIALES ET DÉLÉGUÉS SOCIAUX.



Alain Fontaine, président CRFTQ Haute-Yamaska; Daniel Mallette, président CRFTQ du Suroît; Michel Taylor, président CRFTQ Montréal métropolitain; Claude Rouleau, vice-président CRFTQ-Richelieu

Depuis plus de vingt ans, la FTQ et ses Conseils régionaux forment des personnes qui interviennent en relation d'aide dans leur milieu de travail. Laissées à elles-mêmes, elles risquent de rencontrer des obstacles insurmontables. Soutenues et reliées entre elles, elles deviennent une force rassurante pour nos membres. De là découle la création de ce réseau unique à la FTQ. Avec l'appui de Centraide, ces militantes et militants oeuvrent partout au Québec, ou presque.

Des échanges

Le 11 octobre 2004, Roch Cournoyer, président de la section locale 6586 des Métallos, chez Mital Steel de Contrecoeur, faisait parvenir au Conseil régional FTQ-Richelieu une lettre visant la mise en œuvre d'un tel réseau en Montérégie. Représentant plus de 1200 membres, il expli-

que clairement ses motifs. «La course à la productivité impose un rythme difficile à suivre pour nos membres. Les malaises qui en résultent se répercutent sur nos délégués sociaux qui absorbent le coup difficilement. Nous devons non seulement les former mais aussi les informer tout en leur permettant d'échanger sur leurs propres difficultés. En ce sens, une coordination régionale des délégués sociaux s'avère essentielle.»

Il n'en fallait pas plus pour déclencher un processus de concertation en Montérégie. Claude Rouleau, vice-président du Conseil régional, entame rapidement des discussions avec les conseils régionaux de la Haute-Yamaska et du Suroît. «La réponse de mes confrères fut

sans équivoque, mentionne-t-il. On se met à l'ouvrage dès janvier avec l'objectif d'une coordination régionale en 2005.»

Une rencontre déterminante

Le 18 janvier, 21 participants et participantes de divers milieux de travail se rencontrent afin d'échanger sur ce projet. Au menu, une région, six sous-régions, quatre Conseils régionaux, trois Centraide ayant des références territoriales différentes. Pour Claude Beaudoin, qui représente 350 membres chez Beaulieu Canada (Conseil du Québec UNIS-UNITE/HERE), ce portrait complexe n'explique qu'en partie l'absence d'un réseau jusqu'ici. «Nous voulons un

réseau pour nos délégués, nous prenons ensemble les moyens pour y parvenir. Et être ensemble dans mon cas, ça signifie s'affilier au conseil de la Haute-Yamaska. J'ai d'ailleurs l'intention de soumettre cette orientation à mes membres afin de démontrer notre solidarité et notre engagement à la cause des délégués sociaux.»

Somme toute, une première rencontre fructueuse qui permettait d'établir de façon formelle la nécessité d'un réseau montérégien, la mise sur pied d'un comité provisoire et l'importance de réduire les contraintes territoriales liées au projet.

Des collaborations nécessaires

En Montérégie, un réseau implique quatre Conseils régionaux FTQ, dont celui du Montréal métropolitain qui assure déjà une coordination sur la rive-sud. Cette question a fait l'objet d'un consensus en février. Selon Michel Thibault, secrétaire général du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, l'utilisation efficace des ressources est un élément-clé. «La notion de territoire ne doit en aucune façon interférer dans

la mise en place d'un réseau en Montérégie. Nous avons la cause des délégués sociaux à cœur et nous ferons tout ce qui est possible pour les soutenir.»

Mettre en place un réseau, c'est aussi préparer le terrain pour les personnes appelées à y travailler. Pour Daniel Mallette, président du Conseil régional FTQ du Suroît, c'est tout un défi à relever. «Dans un premier temps, nous voulons faire le recensement de tous les milieux de travail affiliés à la FTQ, de l'ensemble des personnes déjà formées et des besoins de formation. Les quatre Conseils pourront par la suite élaborer un plan d'action commun qui permettra une couverture efficace de l'ensemble du territoire.»

Le mot de la fin appartient à Alain Fontaine, président du Conseil régional FTQ Haute-Yamaska : «C'est un défi que nous pouvons relever, car nous ne sommes pas seuls. Avec l'aide de la FTQ et des directions syndicales, nous pourrions établir rapidement le contact avec les sections locales de notre région. Ce lien deviendra par la suite le fil conducteur d'un extraordinaire réseau de solidarité humaine, celui des délégués sociaux et délégués sociaux de la Montérégie.»

Un outil d'intervention pour le mieux-être de nos membres



La FTQ agit de façon très diversifiée dans la société québécoise. On connaît généralement son rôle dans le champ des relations du travail mais peu de gens comprennent l'importance de ses activités sur le plan social et politique.

La brochure Objectif mieux-être illustre bien comment le soutien aux travailleurs et travailleuses souffrant d'alcoolisme, de toxicomanies et de diverses autres dépendances constitue le prolongement d'une action syndicale qui vise à améliorer les conditions de travail, mais aussi à créer un climat propice à de meilleures conditions de vie.

Conçue par le Comité FTQ sur l'alcoolisme, les toxicomanies et les autres dépendances ainsi que par le réseau des délégués sociaux et déléguées sociales de la centrale, cette brochure vise trois objectifs :

1. Mieux comprendre l'alcoolisme et les toxicomanies (définition, conséquences, facteurs explicatifs, programmes d'aide en milieu de travail) afin d'informer et de sensibiliser nos membres;
2. Présenter l'approche syndicale et les modes d'intervention que nous mettons de l'avant pour venir en aide à ces personnes;
3. Suggérer des moyens d'action syndicale, tant au niveau de la formation que de la prévention et de la négociation collective, afin d'assurer le mieux-être des travailleurs et des travailleuses.

Ce guide propose des orientations générales. Il importe de l'adapter à la situation spécifique de votre milieu de travail. Vous pouvez vous le procurer au coût de 5 \$ (plus les frais d'envoi) auprès de Josée Daoust, au Service de l'imprimerie de la FTQ, à jdaoust@ftq.qc.ca.



BIENVENUE À LA FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2005

- ▼ SFCP : Permanence nationale du Parti Québécois (Montréal), Ville de Val-David - cols blancs, Clair Foyer (Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Amos, La Sarre, Ville-Marie)
- ▼ Métallos : Comfort Inn (Laval), Aliments Carrière (Saint-Césaire), Norambar - bureau (Contrecoeur), BMR (Longueuil, Saint-Augustin-de-Desmaures), Conterm (Pointe-Claire), Sécurité du Sieur (Montréal), Ville de Rouyn-Noranda - brigadiers scolaires, I.G.S. Sécurité (Montréal)
- ▼ SCEP : centre d'appels Joncas Telexperts (Montréal), Tribospec (LaSalle), Interquisa - laboratoire (Montréal), scierie Gestofo (Saint-Raymond)
- ▼ TUAC : Wal-Mart (Gatineau - Hull), Wal-Mart - atelier automobile (Saint-Hyacinthe), Avon Canada (Pointe-Claire), Hippodrome d'Aylmer (Gatineau), Dunkin Donuts (Ancienne-Lorette), Regitex Protection (Saint-Joseph-de-Beauce), Plexiforme de Beauce (Notre-Dame-des-Pins), Wolverine (Saint-Laurent), Marché Major (La Plaine), Comact (Saint-Georges-de-Beauce), Bétonnière du Lac Saint-Jean (Saint-Félicien), Plastique Art (Sainte-Claire), Les Distributions Marc Boivin (Laval), Marché IGA Crevier (Lavaltrie), Supermarché Iberville (Repentigny)
- ▼ Teamsters : Laiterie Parmalat (Montréal), Rona L'Entrepôt (Gatineau), Confection H Intercom (Saint-Laurent), Location de camions Maxim (Dorval, Anjou), Autobus citadelle (Gatineau), Transport Hector Larivée (Montréal)
- ▼ SQEES-UES : CPE Le Funambule (Saint-Jérôme), Industries Mailhot (Saint-Jacques-de-Montcalm), CHSLD Boisé Sainte-Thérèse (Sainte-Thérèse), Résidence Le Cambridge (Pointe-Claire), Résidence Square Angus (Montréal), Service d'entretien Probel (Québec)
- ▼ AIMTA : Messier-Dowty (Saint-Janvier)
- ▼ UNIS : cafétéria du Biodôme (Montréal), Groupe international Travelway (Saint-Laurent)
- ▼ SPQ : pompiers de Saint-Philippe